

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé :	Date 24.02.2016	Heure 00h14	Numéro 16.127	Département(s) DEAS
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Groupe Vert'Libéral	Lié à : (Facultatif, cf. art. 241 OGC) ad
--	--

Titre :

Renforcer l'emploi durable par des outils incitatifs dans le cadre de la politique d'intégration professionnelle

Contenu :

Le Conseil d'État est prié d'examiner la possibilité d'utiliser des instruments relevant de la "méthode ouverte de coordination" dans le cadre de la politique d'intégration professionnelle.

Développement (obligatoire) :

Citations tirées du rapport du Conseil d'État de 2015 concernant la politique cantonale d'intégration professionnelle:

"Jusqu'en 2010, une diminution du nombre d'emplois se traduisait par une hausse du taux de chômage et réciproquement. Mais depuis 2011, on observe une dé-corrélation entre la dynamique de création d'emplois et celle du taux de chômage, avec une hausse marquée de l'emploi et une légère augmentation du chômage."

"Le nombre de travailleurs frontaliers est passé de près de 4'000 en l'an 2000 à un peu plus de 8'000 en 2010 et un peu plus de 10'200 en 2012. Le nombre de travailleurs en provenance des cantons voisins est quant à lui passé de plus de 5'500 en 2000 à plus de 10'300 en 2010 et 2012".

Les travailleurs frontaliers et/ou pendulaires sont indispensables aux entreprises de notre canton. Sur le marché du travail, ils ne peuvent et ne doivent pas être discriminés à l'embauche ou de toute autre façon. Les entreprises, publiques ou privées, peuvent cependant, si elles le souhaitent, se fixer des objectifs volontaires pour favoriser par exemple l'emploi de proximité, qui améliore l'ancrage local d'une firme et réduit les nuisances environnementales causées par les mouvements de mobilité pendulaire, s'inscrivant ainsi dans une optique de durabilité. Un reportage de l'émission "Temps présent," diffusé en automne 2015, a mis en évidence des pratiques d'embauche très différentes selon les employeurs, au sein d'une même branche économique de notre canton: pourquoi ne pas mettre en valeur les efforts fournis par les entreprises qui s'engagent pour un emploi durable et inciter les autres à améliorer leur performance en la matière?

Pour ce faire, le canton pourrait s'inspirer de la "méthode ouverte de coordination", une démarche qui a fait ses preuves dans le contexte européen. En substance, il s'agit d'inciter les acteurs autonomes d'un système à se mettre d'accord de manière volontaire sur des objectifs généraux à atteindre via des instruments tels que des guides de bonne conduite, l'évaluation par les pairs ou encore le *benchmarking*. L'exemple le plus connu qui relève de cette méthode est probablement celui des études du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) dans le domaine de l'éducation. Les champs d'application sont très variés: l'insertion professionnelle, l'effort de formation, l'égalité des chances, l'utilisation de ressources locales ou les préoccupations environnementales ne sont que quelques exemples parmi beaucoup d'autres.

Position du Conseil d'État

Le Conseil d'État adhère pleinement à la proposition mais relève que cette dernière correspond précisément à l'approche qu'il propose dans le cadre du New Deal, présenté dans le rapport 15.047. En conséquence, fidèlement à la ligne tenue jusqu'ici, le Conseil d'État invitera les auteurs à retirer la proposition et, à défaut, s'opposera au motif que la question est déjà traitée.

L'urgence est demandée : Oui Non

Auteur ou premier signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :

Mauro Moruzzi

Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
François Jaquet	Marie-Laurence Sanroma	
Louis Godet	Gabriele Guidi	
Aël Kistler	Pierre Cattin	
Alain Marti		